



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE BUDGET 2023

Préambule

Rappel des dispositions juridiques

Conformément aux dispositions de l'Article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la préparation du Budget Primitif est précédée, pour les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants, d'un débat d'orientation budgétaire.

Ce débat se situe dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif ou 10 semaines pour les collectivités appliquant le référentiel M57. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et répond au besoin d'information du public sur les affaires locales ; il permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

Cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, doit faire l'objet d'un vote du Conseil Municipal. Son organisation constitue une formalité substantielle.

NB : A la date de la rédaction de ce document, les éléments de construction budgétaire (DGF, bases fiscales, montant du FPIC...) ne sont pas connus

SOMMAIRE

I.	LOI DE FINANCES 2023 – ORIENTATIONS GÉNÉRALES.....	PAGE 4
II.	RÉSULTATS PRÉVISIONNELS 2022	PAGE 5
III.	EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT 2008-2022.....	PAGE 6
IV.	HYPOTHESE D'EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023	PAGE 7
V.	L'IMPACT DE L'INFLATION SUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	PAGE 8
VI.	EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA CAF BRUTE 2020-2026.....	PAGE 9
VII.	EVOLUTION DE LA CAF BRUTE 2020-2026.....	PAGE 10
VIII.	EQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRIMITIF 2023.....	PAGE 11
IX.	ORIENTATIONS 2023 – RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	PAGE 12
X.	ORIENTATIONS 2023 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	PAGE 13
XI.	LES PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2023.....	PAGE 14
XII.	EVOLUTION PRÉVISIONNELLE DE LA DETTE 2021-2026.....	PAGE 15
XIII.	PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020-2026.....	PAGE 16

Loi de Finances 2023 : Orientations Générales

La loi de finances 2023 s'inscrit dans un contexte particulier, dû notamment à la guerre en Ukraine et la hausse des prix de l'énergie. **L'inflation** s'établirait à près de **6,2 %** en 2022 et devrait atteindre **7 %** en 2023. Selon l'Insee, la **croissance** devrait s'élever à **+2,5 %** en 2022, avec une prévision à **+0,3 %** en 2023.

La prévision de déficit public est quant à elle de **5 %** du PIB en 2022 et en 2023. **L'indice des prix à la consommation** en décembre 2022 est de **+7,1 %**, ce qui signifie une revalorisation des bases fiscales du même niveau.

La progression du produit de **TVA nationale** au bénéfice des collectivités est de **+9,6 %** pour 2022 et anticipée à **+5,1 %** pour l'exercice 2023.

Les **prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat** au profit des collectivités territoriales devraient, en 2023, à périmètre constant progresser de **672 millions** d'euros par rapport à 2022.

Résultats prévisionnels Ville 2022

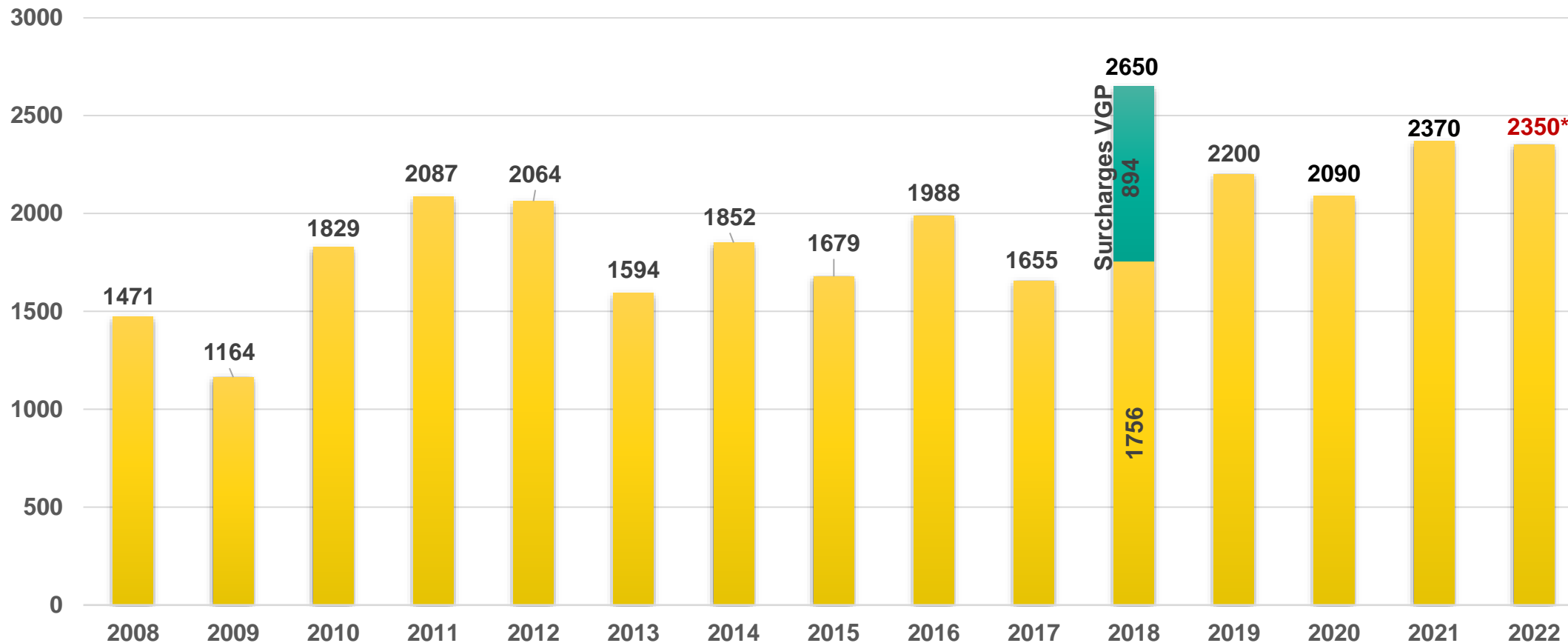
Autofinancement brut estimé (RRF-DRF)	2 455 000 €
Remboursement du capital de la dette (y compris Contrat Performance Energétique)	420 300 €
Epargne nette (a)	2 034 700 €
Recettes d'investissement (incluant RAR) (b)	12 340 000 €
Dépenses d'investissement (incluant RAR) (c)	7 422 000 €
Résultats antérieurs cumulés (d) (résultat section de fonctionnement et investissement N-1)	-1 371 128 €
Soit un résultat cumulé prévisionnel 2022 (a+b+d)-c (incluant les RAR en 2022)	3 546 872 €

En accord avec le Trésor Public et afin de permettre une meilleure lecture de l'exercice comptable, il a été décidé à compter de 2020, de ne pas faire figurer les engagements comptables liées aux AP/CP dans les restes à réaliser de l'année N.

Les sommes engagées, mais non mandatées passeront en crédit annulé lors de la clôture du compte administratif. Ces dernières seront réinscrites et ventilées sur l'exercice suivant.

Pour information et à la date du 26 janvier 2023 le total des montants restants engagés s'élève à 1 521 600€ se répartissant comme suit : 842 600€ pour la Villa Viardot et 679 000€ pour Berthe Morisot.

Evolution de l'autofinancement brut 2008-2022 (issus des comptes administratifs) (en k€)



Hors produits des cessions d'immobilisations, dotations aux amortissements et recettes exceptionnelles

*Résultat prévisionnel, car exercice non clos

Hypothèses d'évolution des recettes de fonctionnement 2023

▪ Impôts et Taxes :

- Contributions directes : augmentation du taux de taxe foncière sur le bâti de 17,3% fiscalité et revalorisation à 7,1% des bases d'imposition.
- Droits de mutation à 750k€

▪ Dotations et participations:

- Baisse de la DGF identique à celle de 2022 (-76k€) à 480k€

▪ Produits des services et autres recettes:

- Revalorisation des produits des services du coût de la vie

L'impact de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement

Fonctionnement des services +27%/CA 2022 -> +580 000€

<u>Augmentation du coût des énergies (+386k€)</u>	<u>Révision des marchés et des contrats (+98k€)</u>	<u>Autres (+96k€)</u>
Électricité (+67%) -> +130 000€ Gaz (+250%) -> + 250 000€ Carburants (+15%) -> +6 000€	Restauration scolaire (+12%) -> +40 000€ Entretien du patrimoine communal (+35%) -> +33 000€ Marché de télécommunications (+30%) -> +9 000€ Contrats et abonnements divers (+51%) -> +16 000€	Entretien du domaine des Frênes (+29%) -> +25 000€ Enveloppe honoraire et contentieux (+46%) -> 13 000€ Divers -> 58 000€

Charges de personnel +11%/CA 2022 -> +461 000€

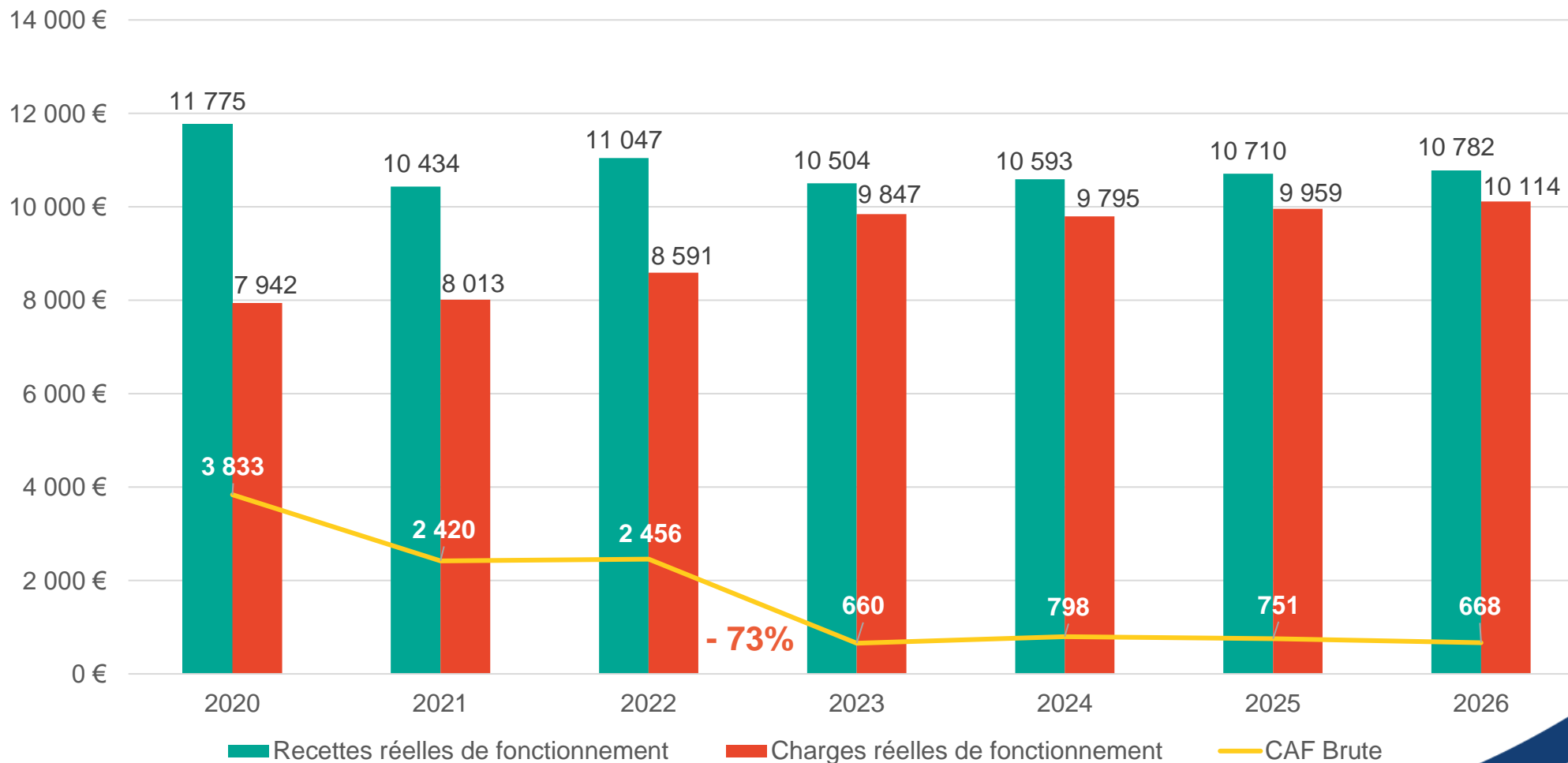
Agents recrutés alors que les postes étaient vacants (Direction des Services Techniques, PM, Bibliothèque, ATSEM, CTM, Théâtre) -> +190 300€
Nouveaux postes (CTM, ATSEM, Cantine) -> + 102 600€
Hausse du SMIC et revalorisation point d'indice sur 2023 -> 106 700€
Glissement Vieillesse Technicité -> 61 400€

Autres charges +13%/CA 2022 -> +142 000€

Augmentation renouvellement DSP (prévision à 5k€/berceau) & rajout Carcenac -> +112 000€
Augmentation participation SDIS -> + 15 000€
Divers -> +15 000€

Evolution de la CAF brute 2020-2026 (en k€)

(sans augmentation des impôts)



Pistes pour financer les investissements 2024-2026

1. Emprunter pour financer les investissements :
 - Pas de recours à l'emprunt dans l'immédiat. Nous gardons la possibilité d'emprunter à hauteur maximum de 1M€

2. Réduire le plan pluriannuel d'investissement en décalant ou supprimant des opérations :
 - Réduction du PPI de 1M€ maximum

3. Augmenter les impôts (taxe foncière) :
 - Proposition d'augmentation de la taxe foncière de 17,3% (taux TFPB 22,37% -> 26,24%) (*Gain moyen de la réforme de la taxe d'habitation par habitant 1 118€ - Gain dernier tiers de la réforme : 391€*)

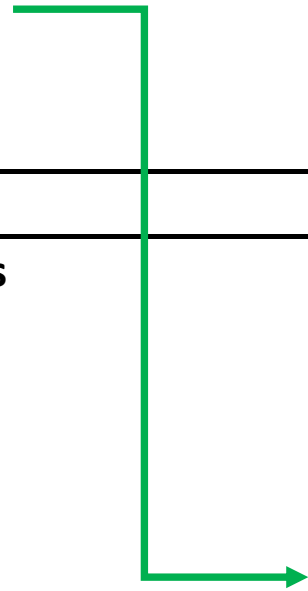
CAF à 1,6M€	
	Révision des bases +7,1%
	Augmentation TFB + 17,3%
Valeur locative moyenne 2022	3 634 €
Taux 2022	22,37 %
Montant cotisation – part communale – 2022	813
Valeur locative moyenne prévisionnelle 2023 (+7,1%)	3 892 €
Taux prévisionnel 2023	26,24 %
Montant prévisionnel cotisation – part communale – 2023	1 021 €
Différence	+208€
	+24%
Produit supplémentaire sur 1 an	+753k€

Equilibre général du budget primitif 2023

Autofinancement prévisionnel

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Total BP 2023	9,8 M€	11,2 M€
Autofinancement brut dégagé pour l'investissement	1,4 M€	

Investissement	Dépenses	Recettes
Virement de la section de fonctionnement	10,5 M€	9,1 M€
		1,4 M€



Orientations 2023 – Section d’investissement

Hypothèses d’évolution des recettes 2023

- Un autofinancement maintenu par rapport à 2022 à 1,4M€
- Le report du résultat d’investissement 2022 (2 513k€) et le résultat de la section de fonctionnement 2022 (1 746€).
- Un montant de FCTVA égal à 2022 (297K€),
- Une augmentation de la taxe d’aménagement (360k€) en raison du démarrage de projets immobiliers (projets rue Kellner, 54 rue Tourgueniev, La Poste)

Orientations 2023 – Section d’investissement

Hypothèses d’évolution des dépenses 2023

- Fonds d’investissement PPP : 212 K€ par an
- Enveloppe d’investissement dit « récurrents » pour l’achat, le renouvellement du matériel et les équipements techniques (330k€)
- Augmentation du remboursement du capital de la dette à hauteur de 150 K€ pour atteindre 570k€ en raison du déblocage des emprunts Caisse d’Epargne et Crédit Agricole en 2022 pour 3,5M€

Les principales opérations d'investissement 2023

Opérations	Montant
Création de l'espace culturel Berthe Morisot	1 700 000 €
Travaux de restauration de la Villa Viardot	1 128 000 €
Couverture des cours de tennis	925 000 €
Réhabilitation du parc et ameublement Villa Viardot	480 000 €
Provision divers travaux de voirie	300 000 €
Parking Vieljeux	250 000 €
Réfection du mur Peintre Gérôme	200 000 €
Rénovation de la salle de motricité école Peintre Gérôme	200 000 €
Travaux théâtre mise en conformité électrique	110 000 €
Provision pour travaux rénovation énergétique	110 000 €
Acquisition et aménagement terrain Racapé	110 000 €
Remplacement chaudières groupe scolaire Gérôme	100 000 €
Travaux sécurité sur les bâtiments	100 000 €
Aménagements parc Vieljeux	100 000 €
Réfection salle de restauration cantine Gérôme	80 000 €
Réfection voirie rue Cardon et rue Aristide Briand	60 000 €
Travaux de mise en conformité Datcha Tourguéniev	50 000 €
Total	6 003 000 €

Evolution prévisionnelle de la dette 2021-2026

CRD des emprunts au 01/01/2022 – Capacité de désendettement

	Capital Restant Dû	Dernière échéance
Dette classique	1 300 000 €	2035
Dette nouvelle	3 420 800 €	2042
CPE	2 665 000 €	2031
	7 385 800 €	

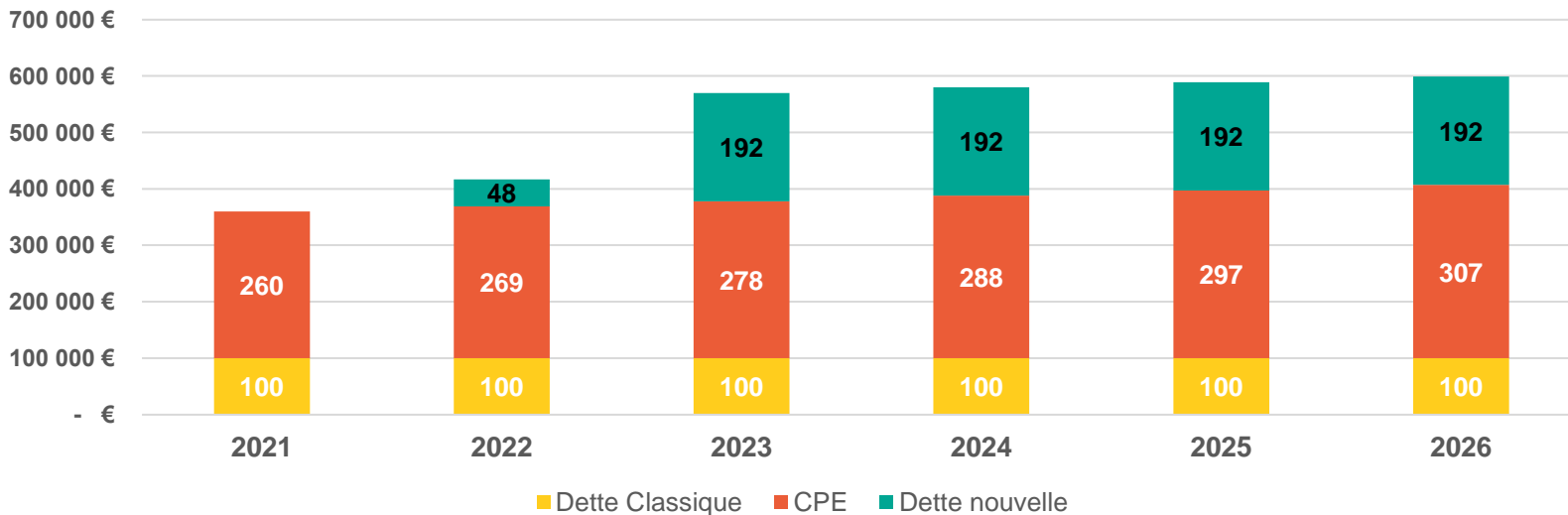
La capacité de désendettement : ratio d'analyse exprimant le nombre d'années nécessaire à la commune pour rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement brut.

Encours de dette au 01/01/2023 : 7 385k€ / Epargne brute prévisionnelle 2023 : 1 400 k€

Sachant que l'épargne brute à l'issue de l'exercice sera supérieure à ce montant.

Le ratio obtenu est de 5,2

Annuités de la dette en capital



Moins de 8 ans : zone verte
 Entre 8 et 11 ans : zone médiane
 Entre 11 et 15 ans : zone orange
 Plus de 15 ans : zone rouge.

Plan pluriannuel d'investissement 2020-2026 (en k€)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
10 - Dotations, fonds divers et réserves	585	54						639
16 - Emprunts et dettes assimilées	378	360	420	570	579	588	598	3 494
20 - Immobilisations incorporelles	83	97	75	80	80	80	80	575
204 - Subvention d'équipement versées	0	137	52	79	30	30	30	358
21 - Immobilisations corporelles	1 358	1 531	1 121	4 462	2 840	1 775	565	13 652
23 - Immobilisations en cours	1 083	1 566	3 007	3 878	749	2 890	800	13 974
27 - Autres immobilisations financières	252	208	164	212	212	212	212	1 472
VARIATIONS INVESTISSEMENTS				1 113	-1 821	-428	57	-1 079
TOTAL	3 740	3 952	4 840	10 393	2 668	5 147	2 343	33 083

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Subventions	375	1 156	1 153	4 676	238	2 079	152	9 829
FCTVA	598	276	292	297	540	935	513	3 451
Taxe d'aménagement	53	91	226	360	480	480	50	1 740
Cessions immobilières	1 880							1 880
Emprunts			3 500					3 500
Excédent capitalisés N-1	2 274	600	2 712	1 746	611	854	828	9 624
Dotations aux amortissement	679	734	841	800	800	800	800	5 454
TOTAL	5 858	2 857	8 725	7 880	2 668	5 147	2 343	35 478

SOLDE RECETTES - DEPENSES REELLES	2 118	-1 095	3 885	-2 514	0	0	0
------------------------------------------	--------------	---------------	--------------	---------------	----------	----------	----------

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - dépenses	-2 878	-199	-1 371				
---------------------------------------------------------------------	--------	------	--------	--	--	--	--

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - recettes	585			2 514	0	0	0
---------------------------------------------------------------------	-----	--	--	-------	---	---	---

SOLDE RECETTES - DEPENSES	-175	-1 294	2 514	0	0	0	0
----------------------------------	-------------	---------------	--------------	----------	----------	----------	----------

Autofinancement brut (avec amort.)				2 456	1 411	1 654	1 628	1 563
Autofinancement net (hors amort.)				1 746	611	854	828	763

MERCI